2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

SOMMAIRE

01 CARACTÉRISTIQUE ET COMPÉTENCE **4**

Faits marquants 2019 6
Présentation du SITOM 8
Organisation du SITOM 10

02 PRÉVENTION DES DÉCHETS **12**

Objectif de réduction 15
Éco-exemplarité 16
Compostage 17
Éco-verres : les verres réutilisables 22
Stop-Pub 22
Textiles 23
DEEE 23
Collectes spécifiques 24
Tonnages évités en 2019 25

03 TRAITEMENT DES DÉCHETS **26**

Le Verre 28
Les Recyclables 30
Les Ordures Ménagères Résiduelles 34
Tonnages traités : indicateurs 2019 35
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) 36
La déchèterie de PASSY 42
La décharge de la FRASSE 43

04 INDICATEURS FINANCIERS **44**

Les déchets compostables 46
Le Verre, les Recyclables et les DEEE 46
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Passy 47
La déchèterie de Passy 47
La décharge de la Frasse 48
Les dépenses transversales 48
Bilan financier 49
Le coût des différents flux de déchets 50

05 COMMUNICATION **52**

Communication écrite 54
Communication orale 58

06 SYNTHÈSE **63**

CARACTÉRISTIQUE ET COMPÉTENCE

01 FAITS MARQUANTS 2019 **6**

02 PRÉSENTATION DU SITOM **8**

Historique 8
Territoire et population 9
Compétences 9

03 ORGANISATION DU SITOM **10**

Représentants du SITOM 10
Personnel du SITOM 11

01 FAITS MARQUANTS 2019

Janvier :

Arrivée d'Isabelle COULMY qui prend ses fonctions de Directrice en mars 2019.

Elle succède à Tanya SINCERETTI qui travaillait au SITOM depuis 15 ans.

Avril :

Un nouveau bâtiment pour le SITOM.

L 'équipe du SITOM a déménagé dans ses nouveaux bureaux.

Mai :

Les Journées Portes Ouvertes 2019
700 visiteurs sur les 3 journées.

Un moment pour découvrir les coulisses de la gestion des déchets.

Août :

Depuis le début du mois, une campagne de porte-à-porte est organisée sur le territoire.

L'équipe des animateurs du SITOM frappe aux portes des habitants pour les informer sur le tri des déchets.

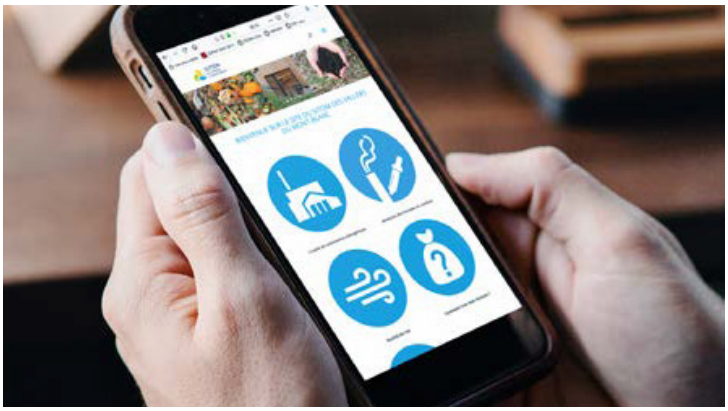

Septembre :

Un nouveau site internet pour le SITOM.

Pratique et convivial, le nouveau site web du SITOM facilite l'accès à l'information.

Novembre :

Réduire les emballages grâce aux sacs à vrac.

Le SITOM aide à adopter ce nouveau geste en mettant gratuitement à disposition des sacs à vrac.

02 PRÉSENTATION DU SITOM

Historique

Avant 1969 — Gestion des décharges non contrôlées, par les communes.

1969 — Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.

1993 — Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent.
Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

1994 — Le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants se met en place.

2001 — De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est mis en place sur les 20 communes.

Depuis 2009 — Le SITOM s'investit davantage dans la réduction des déchets avec le lancement du compostage sur son territoire.

2011 — Lancement de la collecte des « Textiles, Chaussures et Linges de maison ».

2012 — Début de la démarche d'éco-exemplarité des collectivités pour la réduction des déchets.

2014 — Nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et d'une plateforme de transfert du Verre.

2016 — Remplacement du Groupe Turbo Alternateur de l'usine d'incinération.

2017 — 1er site de compostage partagé de quartier inauguré aux Erables sur le terrain communal des Houches.

2019 — Le SITOM déménage dans ses nouveaux locaux.

Territoire et population

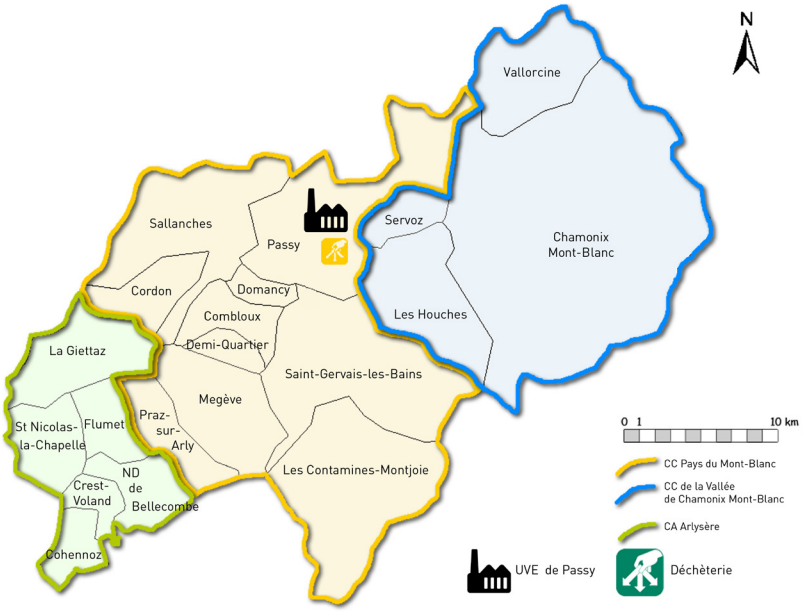

61 904 hab
751,5 km²
82,4 hab/km²

Le territoire est considéré comme très touristique.

COMMUNES	POPULATION TOTALE (2019)	POPULATION DGF (2019)
CHAMONIX	9 140	18 845
LES HOUCHES	3 003	5 725
SERVOZ	989	1 235
VALLORCINE	409	676
CC VCMB	**13 541**	**26 481**
COMBLOUX	2 210	4 499
CORDON	991	1 705
DEMI-QUARTIER	945	2 187
DOMANCY	2 126	2 224
LES CONTAMINES MONTJOIE	1 235	4 058
MEGEVE	3 259	10 834
PASSY	11 315	11 923
PRAZ-SUR-ARLY	1 284	3 386
SAINT GERVAIS LES BAINS	5 690	11 568
SALLANCHES	16 519	17 581
CC PMB	**45 574**	**69 965**
COHENNOZ	170	782
CREST-VOLAND	373	1 147
FLUMET	841	1 544
LA GIETTAZ	433	1 043
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	498	2 140
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	474	774
CA ARLYSÉRE	**2 789**	**7 430**
TOTAL	**61 904**	**103 876**

Compétences

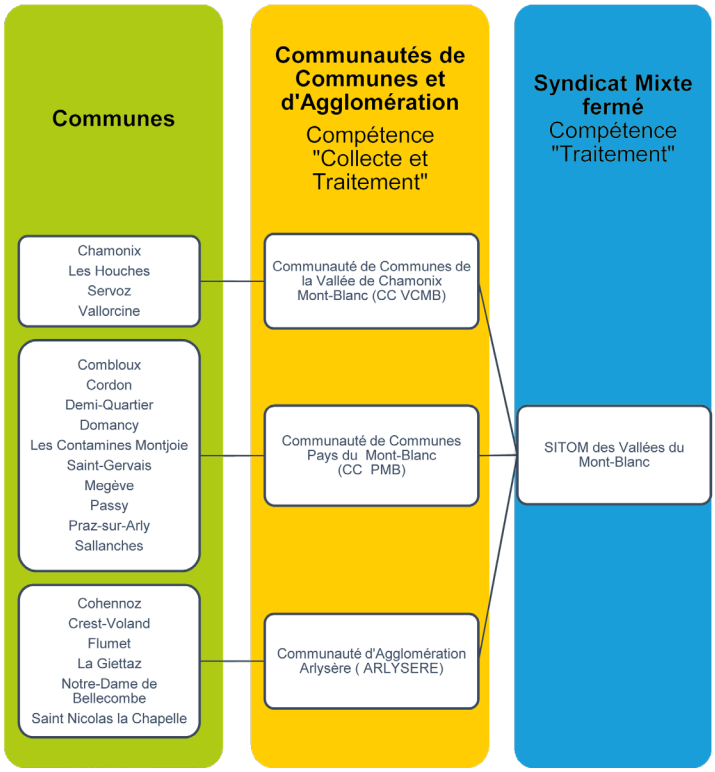

Les collectivités adhérentes ont délégué la compétence « traitement des déchets ménagers » au SITOM.

A ce titre, le SITOM assure par le biais de prestataires :

- la collecte du Verre
- la collecte des textiles
- le transfert et le tri des Recyclables
- l'incinération des Ordures Ménagères

Le SITOM assure également :

- la communication sur la prévention et la gestion des déchets
- la gestion de la déchèterie de Passy pour le compte de la CC PMB et CC VCMB (habitants de Servoz)
- la gestion de la décharge de la Frasse à Passy
- le suivi de la décharge des Egratz à Passy

0.3 ORGANISATION DU SITOM

Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers communautaires.
Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau Syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

- 8 délégués

agglomération Arlysère

- 12 délégués

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

- 21 délégués

Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoute le même nombre de suppléants.

Depuis les élections de 2014, le Président est Philippe DREVON, le premier Vice-Président Daniel FREYMANN et le deuxième Vice-Président Gérard DÉLÉMONTEX.

Personnel du SITOM

DIRECTRICE
Isabelle COULMY

SECRETAIRE COMPTABLE
Valérie ERBA

Justine DEVINCRE
Missions spécifiques :
Animations scolaires
Documents de communication

Charlotte PELE
Missions spécifiques :
Compostage collectif
Lutte contre le gaspillage alimentaire

Charline LERVANT
Missions spécifiques :
Réduction des déchets ménagers et assimilés
Compostage individuel

Fabienne LIS / Camille BERNARD
Missions spécifiques :
Diffusion consignes de tri en habitat collectif
Formation « Gros producteurs »

Béranger BERTIN
Missions spécifiques :
Manifestations éco-responsables
Animations « Grand public » et en collèges-lycées-établissements spécialisés

Missions communes:

Animations à destination des établissements scolaires
Animations à destination du grand public
Permanences de ventes de composteurs
Porte-à-porte
Sensibilisation des vacanciers au tri des déchets

PRÉVENTION DES DÉCHETS

01 **OBJECTIF DE RÉDUCTION** **15**

02 **ÉCO-EXEMPLARITÉ** **16**

04 **COMPOSTAGE** **17**

Le compostage individuel 17
Le compostage partagé 19
Le compostage en pied de résidences 20
Le compostage de quartier 20
Le compostage en établissements scolaires 21
Le compostage en établissements professionnels 21

05 **ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES** **22**

06 **STOP-PUB** **22**

07 **TEXTILES** **23**

08 **DEEE** **23**

09 **COLLECTES SPÉCIFIQUES** **24**

Les bouchons 24
Les capsules 24
Les instruments d'écriture 24

10 **TONNAGES ÉVITÉS EN 2019** **25**

Le compostage idividuel

243 tonnes
de déchets détournés

Le compostage collectif

71,7 tonnes
de déchets détournés

Les STOP-PUB

1 484
distribués

Les DEEE

878,7 tonnes
collectées

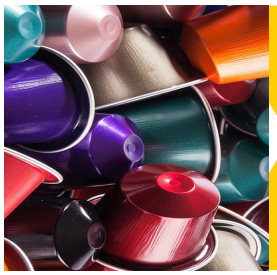

Les capsules

2,5 tonnes
collectés

Les Lampes et Néons

4,1 tonnes
collectées

Les instruments d'écritures

21 098
collectés

Les bouchons

1,1 tonne
collectée

Les verres réutilisables

185 kg
de déchets détournés

Les textiles

281,6 tonnes
collectées

01 OBJECTIF DE RÉDUCTION

La loi de transition énergétique adoptée le 17 Août 2015 fixe un objectif de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = Verre + Recyclables + OM + Déchèteries) en kg/hab entre 2010 et 2020.
Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA collectés à 60 518 tonnes en 2020 (hypothèse : 103 876 habitants DGF). Il est donc nécessaire de réduire les tonnages collectés par les collectivités de 2 410 tonnes par rapport à 2010 et de 2 246 tonnes par rapport à 2018.

Chaque collectivité adhérente doit établir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) pour décrire les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Le SITOM a accompagné ses collectivités adhérentes pour l'élaboration de leurs PLP. La CC PMB a adopté son PLP fin 2017, la CC VCMB en 2019 et la CA Arlysère est toujours en cours d'élaboration de son PLP.

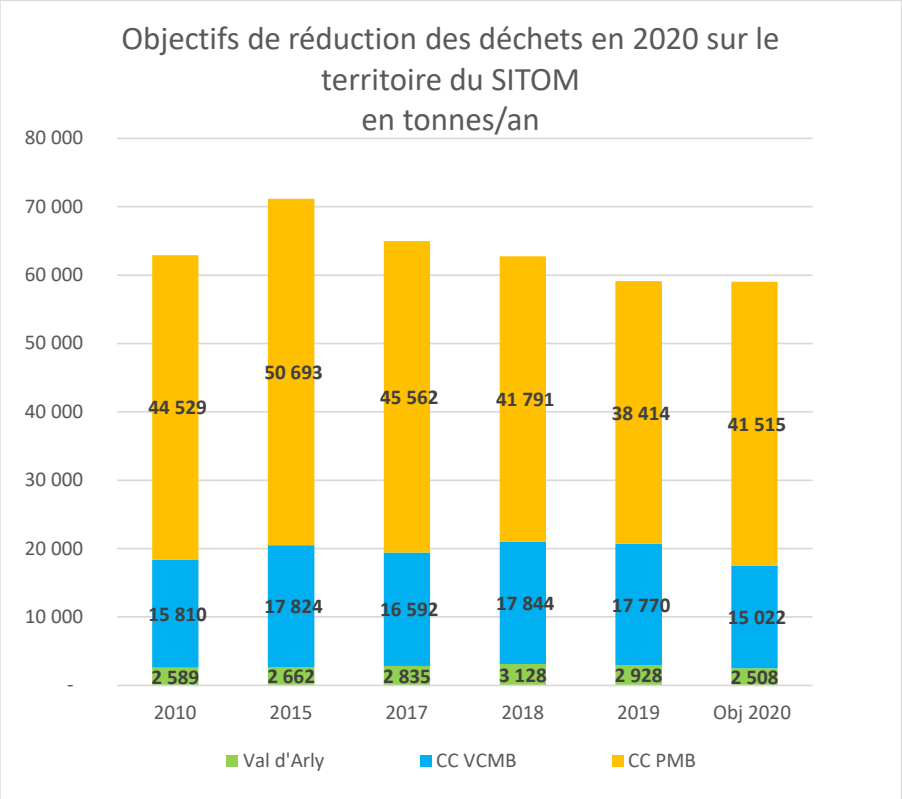

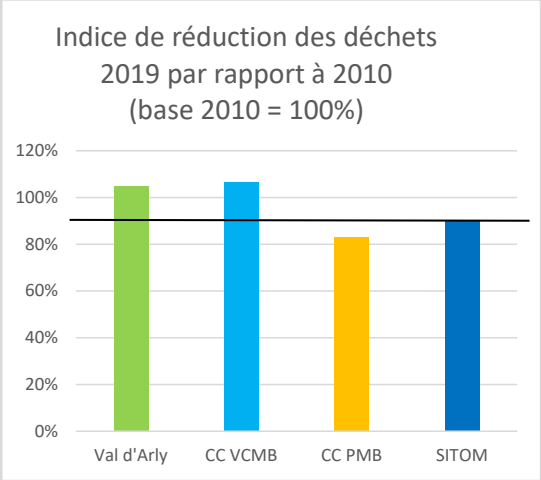

n2 ÉCO-EXEMPLARITÉ

Les 3 collectivités adhérentes ainsi que les 20 communes du territoire doivent être exemplaires en matière de réduction et de tri des déchets, afin de montrer l'exemple à nos concitoyens. En plus de l'image que la collectivité véhicule, ces différentes actions permettent souvent de réaliser des économies financières.

En 2019, 2 lettres d'informations ont été envoyées aux agents communaux et intercommunaux.

NOUVEAU

L'info du SITOM

JANVIER 2019

GROS PLAN SUR...
La composition de « la poubelle GRISE »

Depuis la loi Grenelle en 2009, le SITOM et ses collectivités adhérentes se sont engagés dans différentes actions pour réduire les déchets ménagers tels que le compostage, la promotion du Gourmet Bag, la distribution de stop-pub... En 2018, le tonnage d'Ordures Ménagères (OM) collecté sur le territoire est estimé à 24.160 tonnes, soit une diminution de 10% depuis 2008. Les Ordures Ménagères, jetés dans les conteneurs avec une signalétique de couleur grise, sont ensuite incinérées à l'usine d'incinération.

Des campagnes de caractérisations ont été réalisées afin de **connaître la composition des Ordures Ménagères.** La première a eu lieu en 2012 et a été renouvelée en 2018.
Les objectifs de ces caractérisations sont de :

- Estimer le gisement de Recyclables non triés,
- Estimer le gisement de biodéchets pouvant être valorisés,
- Evaluer l'impact des actions menées depuis 2012 pour mieux orienter nos démarches d'amélioration du tri et de réduction,
- Déterminer l'impact de l'activité touristique.

Pour tenir compte **des variations liées aux périodes touristiques**, la campagne de caractérisation s'est déroulée sur une année complète : deux prélèvements en haute saison (été et hiver), et un prélèvement en basse saison.
Pour être représentatif du territoire, les échantillons ont été prélevés sur **différents secteurs** : centre-ville (Sallanches), stations touristiques importantes (Chamonix), stations villages (Val d'Arly) et communes semi-urbaines (Passy).

Composition des Ordures Ménagères en 2018 :

Déchets Recyclables : 17.7 %
Déchets organiques : 33.6%
Autres déchets : 37.9 %
Verre : 5 %
Collectes spécifiques : 3.8 %
Gaspillage alimentaire : 1.9 %

Quelles évolutions depuis 2012 ?
Nous remarquons une amélioration globale par rapport à 2012 : la **quantité de déchets Recyclables et de textiles a diminué** dans les Ordures Ménagères. Il reste cependant 1516 Tonnes de papiers dans le bac d'OM. Le tri des Recyclables est moins bien effectué en période estivale.
Une **baisse de la quantité des déchets organiques** est également constatée grâce notamment aux actions d'accompagnement au compostage (vente de composteurs, installations de composteurs collectifs...).

1 210 TONNES de **bouteilles en verre** sont encore jetées dans les Ordures Ménagères

SEULS 36.2 % **des plastiques recyclables** sont triés dans le bac jaune pour être recyclés

1 870 TONNES de **mouchoirs et essuis-tout** en papier dans les OM pourraient être compostés

04.50.78.10.48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr

NOUVEAU

L'info du SITOM

AOÛT 2019

GROS PLAN SUR...
Les déchèteries

Une déchèterie est un lieu clos et surveillé. L'espace y est aménagé afin de répartir les déchets dans des bennes différentes, dédiées à certains déchets ne pouvant, en raison de leur volume (ferrailles, vieil électroménager, ...), de leur toxicité (piles, solvants, ...), ou de leur nature (déchets verts, gravats, ...) être collectés avec les déchets ménagers.
Les déchèteries permettent de valoriser les matériaux ou de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il existe **7 déchèteries réparties sur le territoire du SITOM.**
Retrouvez toutes les informations sur : www.sitomvalleemontblanc.fr

Les dépôts sauvages de déchets en tout genre sont réguliers notamment aux abords des points de collecte. Le comportement de certains administrés entrave le bon déroulement et la qualité du service public. Tout dépôt de déchets quelqu'il soit est formellement **INTERDIT** en dehors des conteneurs ou des horaires d'ouverture des déchèteries.
Vous risquez entre 75€ **et** 1 500€ d'amende en cas d'infraction.

Préparer sa venue en déchèterie :
Avant ma venue à la déchèterie, je trie mes déchets par type pour gagner du temps. Je démonte ce qui est possible pour séparer les matières.
Je vérifie également :
• qu' il n'y aura pas d'envols de déchets sur la voie publique lors de mon déplacement.
• que je me suis inscrit préalablement pour pouvoir accéder à la déchèterie (valable sur la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc).

Le gardien de votre déchèterie est un professionnel. Il s'assure du respect du règlement intérieur par les usagers. Suivez ses conseils pour bien utiliser les équipements à votre disposition et n'hésitez pas à lui poser vos questions.

40 000 EUROS par an pour remédier au dépôt sauvage sur la C.C. de la Vallée de Chamonix MB.

128 890 **visiteurs reçus** sur les 4 déchèteries de la C.C. du Pays du Mont Blanc en 2018.

27 450 TONNES collectées en 2018 dans les 7 déchèteries dont 4700 tonnes de gravats.

04.50.78.10.48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr

03 LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel

282 t
de déchets détournés

475
composteurs vendus

437
acquéreurs

31
permanences

68 465 €
d'économie de collecte et d'incinération en 2019

Depuis 2009, le SITOM propose des composteurs en bois ou en plastique recyclé au tarif subventionné de 15 euros. Un bioseau est offert pour permettre le transfert des bio-déchets de la cuisine au composteur.
4 675 foyers sont équipés depuis le début de l'opération.

Composteur bois

Composteur plastique

Pourcentage de maisons équipées en composteur individuels

	Nouveaux acquéreurs 2019	Pourcentage maisons équipées
CHAMONIX	56	18,9%
LES HOUCHES	30	16,6%
SERVOZ	12	28,7%
VALLORCINE	2	14,4%
CC VCMB	**100**	**18,9%**
COMBLOUX	17	17,9%
CORDON	9	16,9%
DEMI-QUARTIER	3	15,1%
DOMANCY	21	28,3%
LES CONTAMINES MONTJOIE	12	16,8%
MEGEVE	14	10,4%
PASSY	87	37,5%
PRAZ-SUR-ARLY	6	24,2%
SAINT GERVAIS LES BAINS	59	17,0%
SALLANCHES	78	29,2%
CC PMB	**306**	**23,2%**
COHENNOZ	2	9,4%
CREST-VOLAND	6	14,1%
FLUMET	7	22,0%
LA GIETTAZ	4	12,2%
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	4	12,9%
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	8	10,1%
CA Arlysère	**31**	**13,3%**
Tolal	**437**	

BILAN ÉVITEMENT :

Sur les 437 acquéreurs, ils étaient 191 à découvrir le compostage. Sachant que la quantité de déchets compostables est estimée à environ 50 kg par an et par habitant, nous estimons que suite aux nouvelles ventes de composteurs, environ 281,75 tonnes de déchets ont été détournées, soit une augmentation de 8,9% en 2019.

Le compostage permet également de réduire les coûts de transports et de traitements des Ordures Ménagères. Avec un coût de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 243 € TTC/tonne en moyenne, une dépense de 68 465 € TTC a été évitée en 2019.

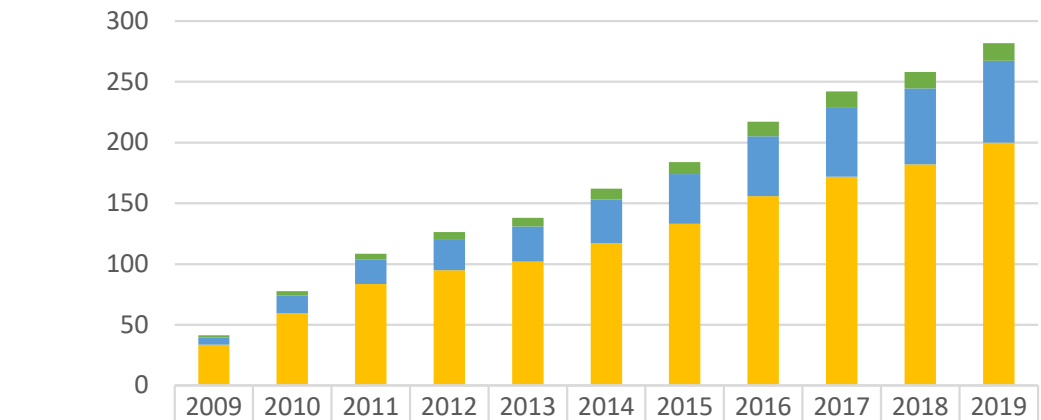

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CA Arlysère	2	4	5	6	7	9	10	12	13	14	14
CC VCMB	6	15	20	25	29	36	41	49	57	63	67
CC PMB	34	60	84	95	102	117	133	156	172	182	200

Le compostage partagé

98
sites de compostage

17
sites en 2019

242
référents de site

72 t
de déchets détournés

17 496 €
d'économie

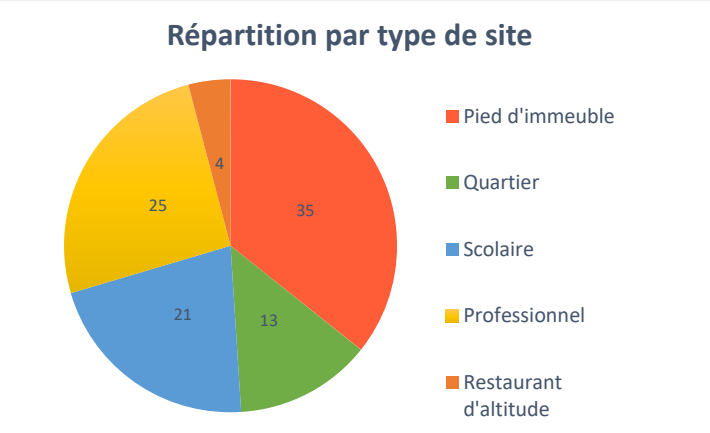

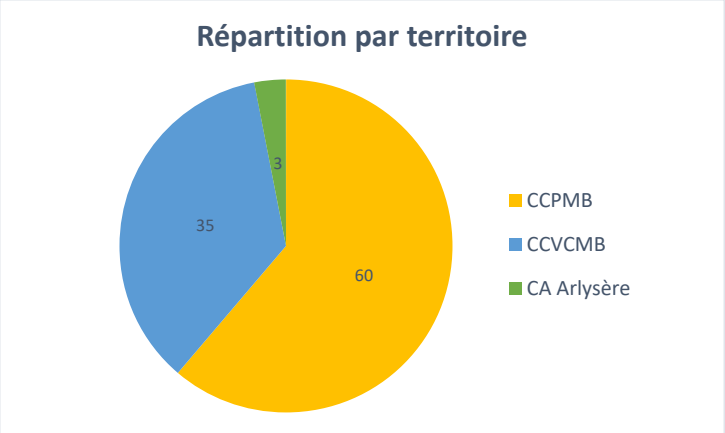

Pour chacun de ces sites, le SITOM :

- réalise un diagnostic,
- finance et installe les composteurs,
- sensibilise les usagers,
- forme minimum deux référents de site,
- réalise un suivi régulier.

Rôles des référents de site :

- vérifier la bonne tenue du site,
- effectuer les manipulations nécessaires au bon processus de compostage (brassages et transferts),
- s'assurer de toujours avoir du structurant (broyat de branches) à disposition.

Plateforme de suivi des sites de compostage

Une nouvelle plateforme de suivi des sites de compostage.

Afin de faciliter le suivi des sites de compostage sur le territoire, le SITOM a acquis en 2019 le logiciel LOGI PROX (de Compost'Action). Chaque référent de site inscrit ainsi sur la plateforme les opérations réalisées sur le site (transfert, distribution de compost...) et l'administrateur du SITOM retranscrit ses remarques après les suivis. En résulte une vue d'ensemble du compostage partagé sur le territoire (nombre de sites, quantités de déchets détournés ...).

NB : Le logiciel intègre une nouvelle formule de calcul de tonnages détournés. Ces quantités ont été réévaluées, ce qui explique la diminution apparente de tonnages détournés en 2019 (72t) par rapport à 2018 (90t), alors que le nombre de sites a augmenté.

Le compostage en pied de résidences

35
sites en pied de résidence

NOUVEAU

7
sites en 2019

Depuis 2010, le SITOM accompagne les copropriétés et bailleurs dans la mise en place de composteurs en pied de résidence de 6 logements et plus. Le syndicat fournit gratuitement le matériel nécessaire : composteurs, bioseaux et petit matériel (griffe, aérateur, pelle).

Le compostage de quartier

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs sur terrain communal. Ces sites sont ouverts à tous les habitants du quartier n'ayant pas accès à un espace vert. Le matériel est fourni gratuitement par le syndicat. Un référent communal est chargé d'approvisionner le site en structurant.

13
sites en compostage de quartier

Le compostage en établissements scolaires

Depuis 2011, le SITOM propose aux établissements scolaires l'installation gratuite de composteurs pour valoriser les biodéchets issus de la préparation de repas et/ou des retours d'assiettes. Les animateurs sensibilisent chacune des classes avant le début de la pratique et forment le personnel de cantine. Le SITOM accompagne ainsi actuellement 13 écoles, 4 collèges, 1 MFR, 1 IME et 2 centres de loisirs.

Pour chacun de ces établissements, le SITOM propose en parallèle du compostage des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (pesées des déchets, gâchimètre, colonne à pain ...).

21
sites en établissements scolaires

NOUVEAU

2
sites en 2019

Le compostage en établissements professionnels

29
sites en établissements professionnels

NOUVEAU

2
sites en 2019

+4
sites en restaurant d'altitude

Nouveauté en 2019 : Le SITOM développe le compostage en altitude !

Synthèse et perspectives

Grâce au compostage collectif, environ 72 tonnes de biodéchets ont été détournés en 2019.

	Pied d'immeuble	Quartier	Etablissement scolaire	Etablissement professionnel	Total
CCPMB	10,5	8,6	24,8	4,3	48,2
CCVCMB	4,1	11,4	2,9	3,9	22,3
CA Arlysère	0	0,9	0,3	0	1,2
Total	**14,6**	**20,9**	**28**	**8,2**	**71,7**

04 LES ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES

Afin d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être plus respectueux de l'environnement, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contre partie d'une caution de 1 euro par verre.

23 100
éco-verres
prêtés en 2019

185 kg
de déchets
détournés

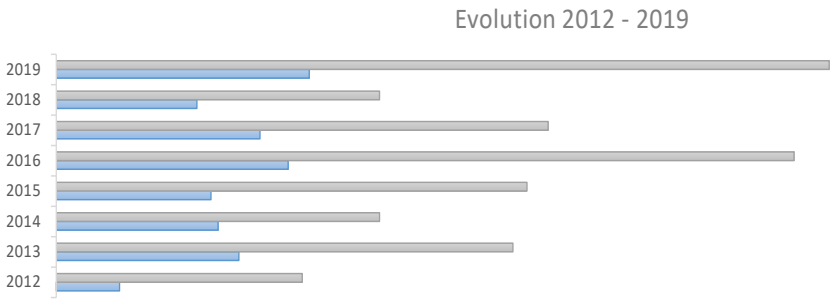

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de caisses de 210 gobelets	35	65	46	67	105	70	46	110
Nombre d'associations ou collectivités	9	26	23	22	33	29	20	36

05 LES STOP-PUB

1 485
Stop-Pub
distribués
en 2019

40 kg
en moins de
pub/foyer/an

06 LES TEXTILES

En 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco TLC en charge de la filière des Textiles.
Eco-TLC est agréé par l'État. Il finance ses actions par les taxes payées par les usagers lors de l'achat de textiles.

281,6 t
en 2019

30
points de collectes

Les bornes textiles sont collectées par l'entreprise TRI-VALLEES, puis triées au centre de tri Alpes TLC située à Ugine dans un but de réutilisation et recyclage.

4,72 kg
de textile/hab/an

07 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis 2005, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs de DEEE sont responsables de l'élimination et du traitement des DEEE.

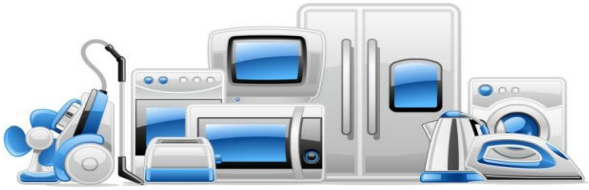

Ainsi, la collecte est assurée gratuitement dans les 7 déchèteries du territoire.

Famille d'appareils	2019 (en tonnes)	Nombre d'objets 2019	Lieux de traitement
Gros Électroménager Hors Froid (GEM HF)	405,8	8 010	PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
Gros Électroménager Froid (GEM F)	146,7	2 805	TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)
Écrans	71,5	4 091	SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOUX SUR GELON (73)
Petits Appareils en Mélange (PAM)	255,7	105 678	REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)
Lampes	4,1	45 959	NDAVER (Belgique) - ARTEMISE - VULAINE (10)
TOTAL	**883,7**	**166 543**	

14,4 kg
d'appareils/hab/an

0,8 kg
lampes/hab/an

09 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

Les bouchons

La collecte des bouchons en plastique et en liège est organisée par l'association Bouchons 74.
Les bouchons récoltés sur le territoire du SITOM sont évacués jusqu'au centre de tri de Duingt. Après tri par les bénévoles, les bouchons sont revendus à un recycleur et leur revente permet de financer du matériel médical pour les personnes en situation de handicap.

1 100 kg
de bouchons collectés en 2019

Les capsules

2,5 t
de capsules

Les instruments d'écriture

Chaque instrument d'écriture collecté donne lieu au versement de 1 centime d'Euro. La somme ainsi collectée est directement reversée à une association du territoire choisie par les élus du SITOM chaque année.

21 098
instruments d'écritures collectés en 2019

219,7 kg
d' instruments d'écritures

210 €
pour l'association BeCyclable

10 LES TONNAGES ÉVITÉS EN 2019

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 1500 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2019. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 370 000 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CA Arlysère (en tonnes)	Total SITOM 2019 (en tonnes)	Total SITOM 2018 (en tonnes)	Évolution 2019/2018
Les DEEE (petits appareils ménagers)	264	572	44	880	841	4,6%
Le compostage individuel	67	200	14	282	259	8,9%
Les textiles	48	143	9	282	237	19%
Le compostage collectif	22	48	1	72*	90	-20%
Lampes et Néons	1	3	0	4,1	3,9	5,1%
Collectes des bouchons	-	-	-	1,1	3,5	-68,6%
Collectes des capsules	-	-	-	2,5	2.4	4,2%
Collectes des instruments d'écritures	-	-	-	0,22	0,28	-21,4%
Les verres réutilisables « éco-verres »	0,07	0,11	0,00	0,18	0,07	157,1%
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Total	**402,7**	**966,11**	**68**	**1524,1**	**1437,15**	**6,1%**

*Nouveau mode de calcul (cf page 20)

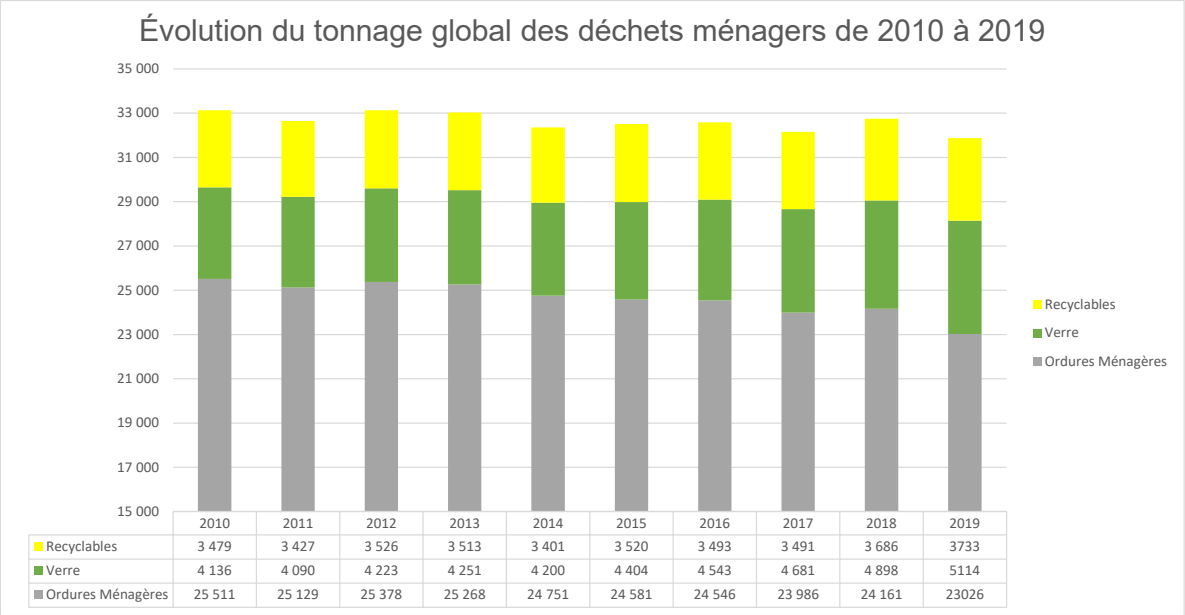

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recyclables	3 479	3 427	3 526	3 513	3 401	3 520	3 493	3 491	3 686	3733
Verre	4 136	4 090	4 223	4 251	4 200	4 404	4 543	4 681	4 898	5114
Ordures Ménagères	25 511	25 129	25 378	25 268	24 751	24 581	24 546	23 986	24 161	23026

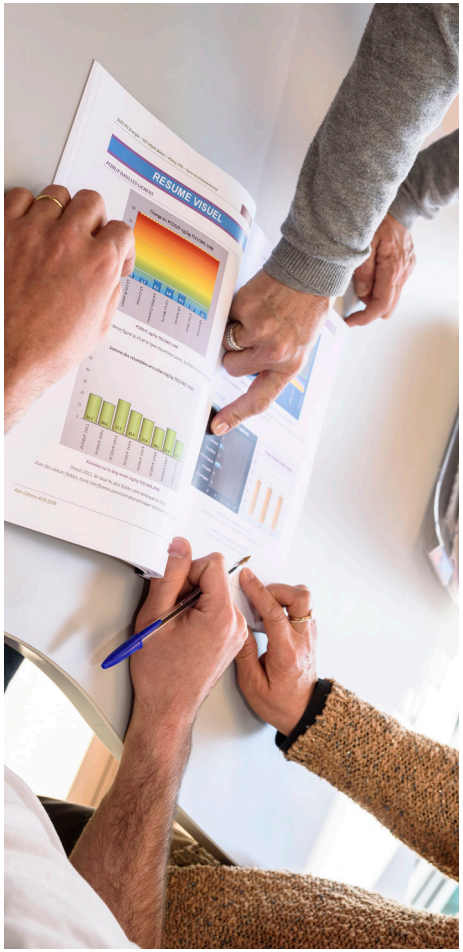

TRAITEMENT DES DÉCHETS

01 LE VERRE **28**

La collecte 28
Le traitement 28
Les résultats 29

02 LES RECYCLABLES **30**

La collecte 30
Le transfert et le traitement 30
Les résultats 31
Les tonnages recyclés en 2019 par matière 32
Les erreurs de tri

03 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES **34**

La collecte 34
Les résultats 34

04 LES TONNAGES TRAITÉS : INDICATEURS 2019 **35**

05 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY **36**

Le procédé 36
Les sous-produits d'incinération 37
Les déchets incinérés 37
Surveillance environnementale 38
Les modalités de surveillance et de contrôle 40
Surveillance olfactive 41

06 LA DÉCHÈTERIE DE PASSY **42**

07 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE **43**

01 LE VERRE

La collecte

Le SITOM a confié la collecte du verre à un prestataire privé, la Société TRIGÉNIUM. Celle-ci collecte et transfert le verre jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy.
Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite le verre, par semi-remorques aux verreries situées à :

- Béziers dans l'Hérault (85,9% du tonnage)
- Gironcourt dans les Vosges (8,7% du tonnage)
- Labégude en Ardèche (5,4% du tonnage)

5 113 t
en 2019

Le traitement

« Tri du verre »

Dès son arrivée en verrerie, le verre part en centre de traitement pour être trié et ainsi retirer les éléments indésirables qui peuvent compromettre sa qualité.
Plusieurs étapes sont nécessaires : tri manuel, tri optique et contrôle qualité.
Le verre est ensuite broyé en « calcin ».

« Fusion et fabrication de nouveaux contenants »

Le calcin est chauffé à 1500°C produisant ainsi du verre liquide. Ce verre fondu est retiré du four, refroidi à une température uniforme et coupé en « paraisons » (masse de verre en fusion). Chaque paraison tombe dans un moule qui sera soufflé pour former un contenant en verre.
Les contenants formés passent dans l'étenderie, une machine qui les recuit et les refroidit graduellement afin de libérer le verre des contraintes et de le renforcer.

Les résultats - 2019

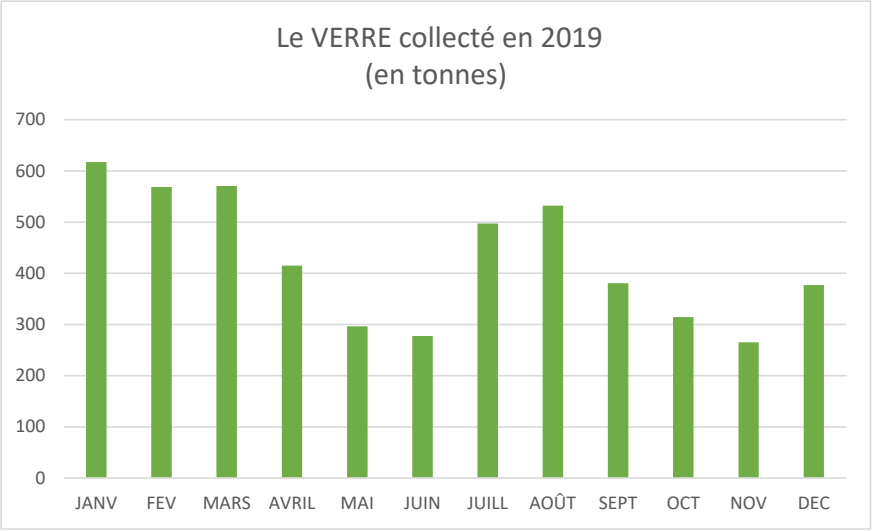

82,6 kg
de Verre produits par habitant

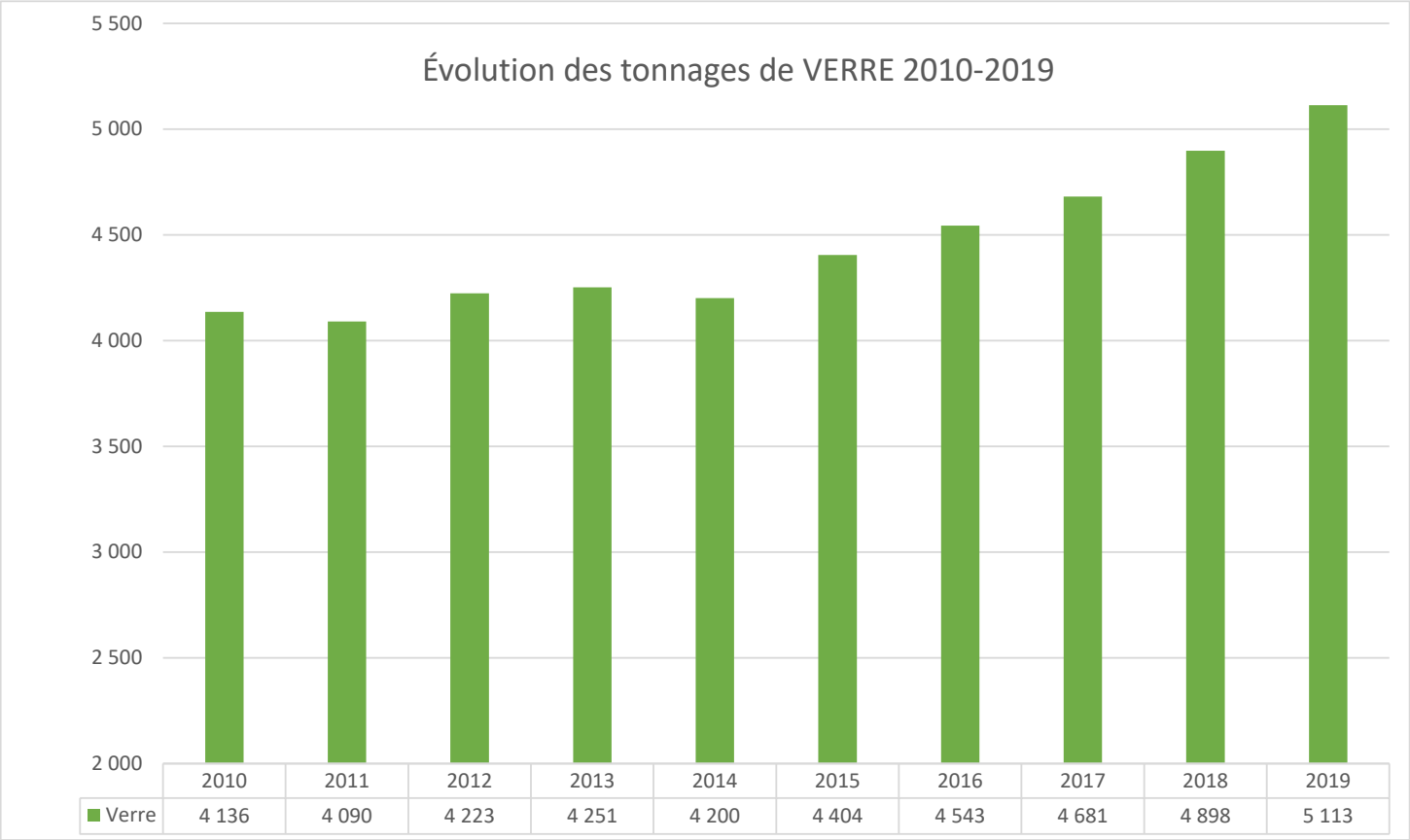

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	4 136	4 090	4 223	4 251	4 200	4 404	4 543	4 681	4 898	5 113

02 LES RECYCLABLES

La collecte

Les Collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine de valorisation énergétique).

3 733 t
en 2019

Le transfert et le traitement

Au quai de transfert, les Recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 km de Passy).

Au centre de tri, les Recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

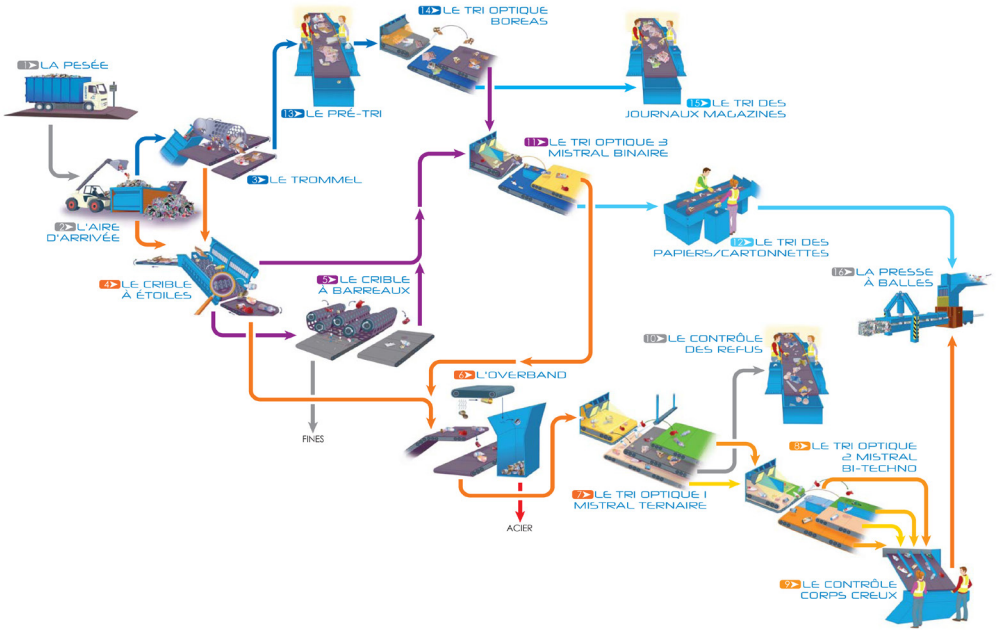

Les résultats - 2019

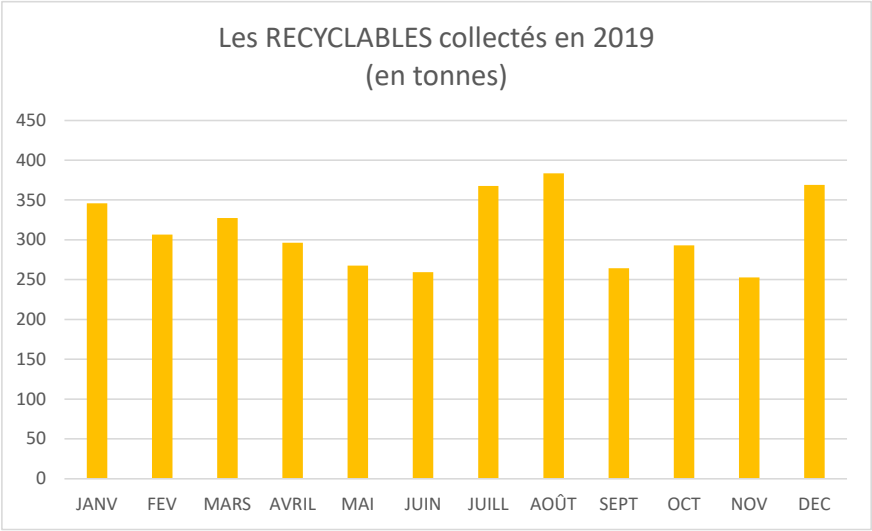

60,3 kg
de déchets Recyclables produits par habitant

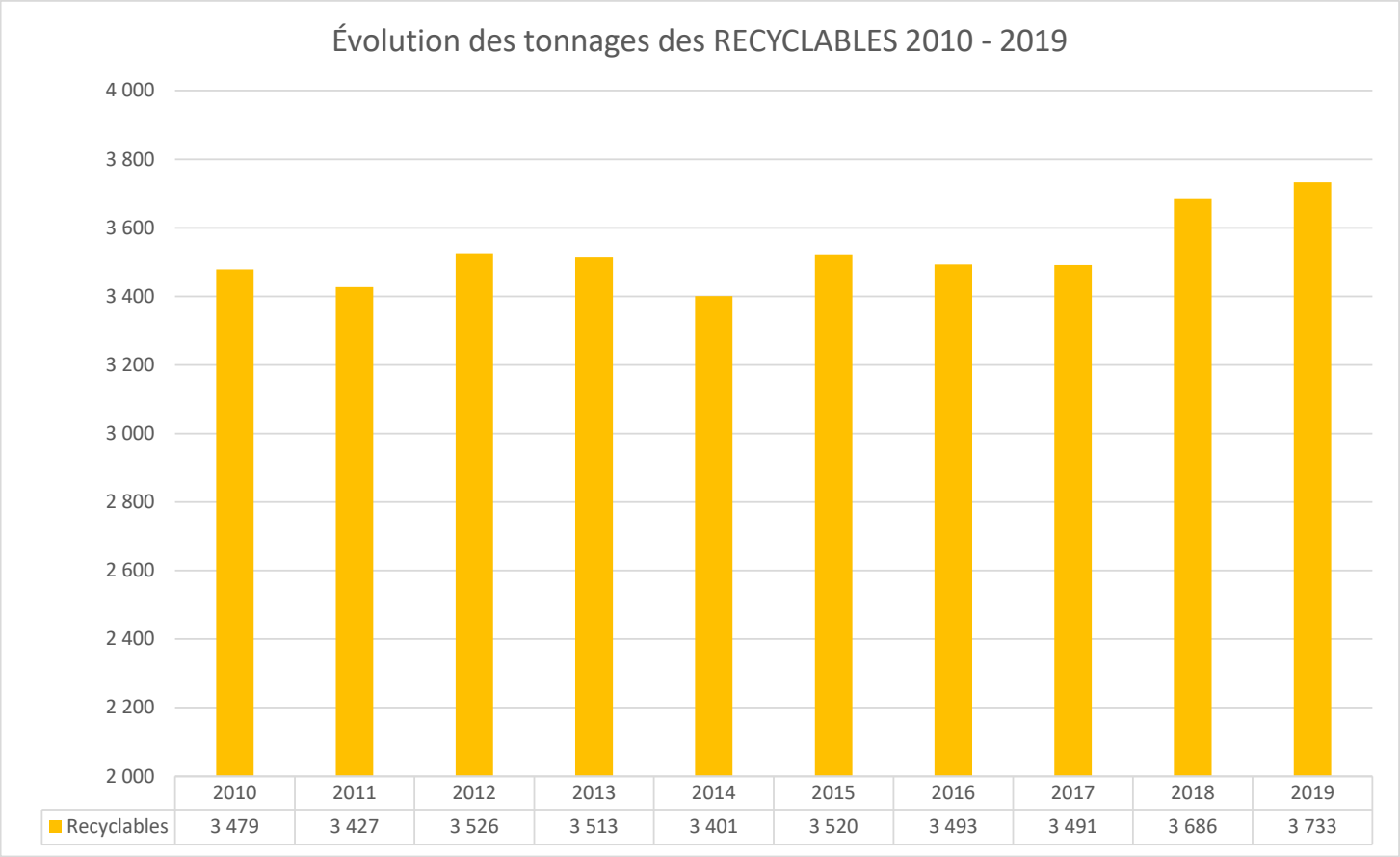

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recyclables	3 479	3 427	3 526	3 513	3 401	3 520	3 493	3 491	3 686	3 733

Les tonnages recyclés en 2019 par matière

Matière	Quantités en 2019 (en T)	Quantités en 2018 (en T)	Évolution 2019 / 2018 (%)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	**1010**	1 154	-12%	NORSKE SKOG GOLBEY (Golbey 88)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	**741**	726	2%	EMIN LEYDIER SAICA (Laveyron 26)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, …
Gros de magasin (papiers de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes…)	**602**	495	22%	BURGO GROUP (Verzuolo - Piémont Italie)	Papier toilette, essuie-tout, …
Briques alimentaires	**77**	60	28%	LUCART (Laval sur Vologne 88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, …
Aluminium	**14**	12	17%	AFFIMET (60)	Pièces automobiles, mobilier, …
Acier	**103**	110	-6%	WINOA (Le Cheylas 38)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, …
Plastique PET Clair	**155**	135	15%	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, …
Plastique PET Foncé	**76**	67	13%		Tapis, moquettes de voitures, textiles, …
Plastique PEHD	**71**	71	0%	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, …
Total	**2 849**	**2 830**	**0,67%**		

Les erreurs de tri

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...).

Impact environnemental : 42 camions ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours) soit 6 207 kms de trajets inutiles.

Impact financier : le surcoût est lié au transport et au tri inutiles effectués par Excofier. En 2019, les erreurs de tri représentent 750 tonnes, soit un surcoût de 44 900 euros TTC.

20%
d'erreurs de tri

750 t
en 2019

44 900 €
de surcoût

03 LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte et le transfert

Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Collectivités et sont transportées jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique de Passy (UVE).
Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m³.

23 025 t
en 2019

Les résultats - 2019

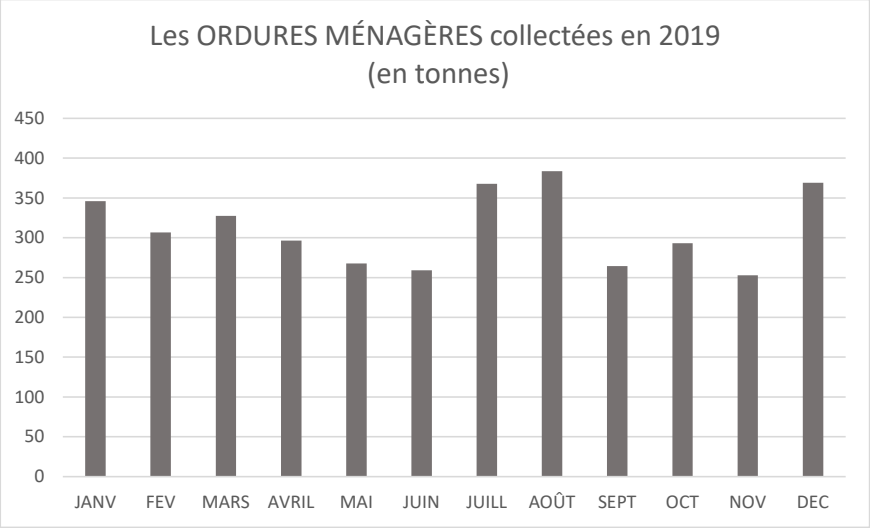

372 kg
d'Ordures Ménagères produits par habitant

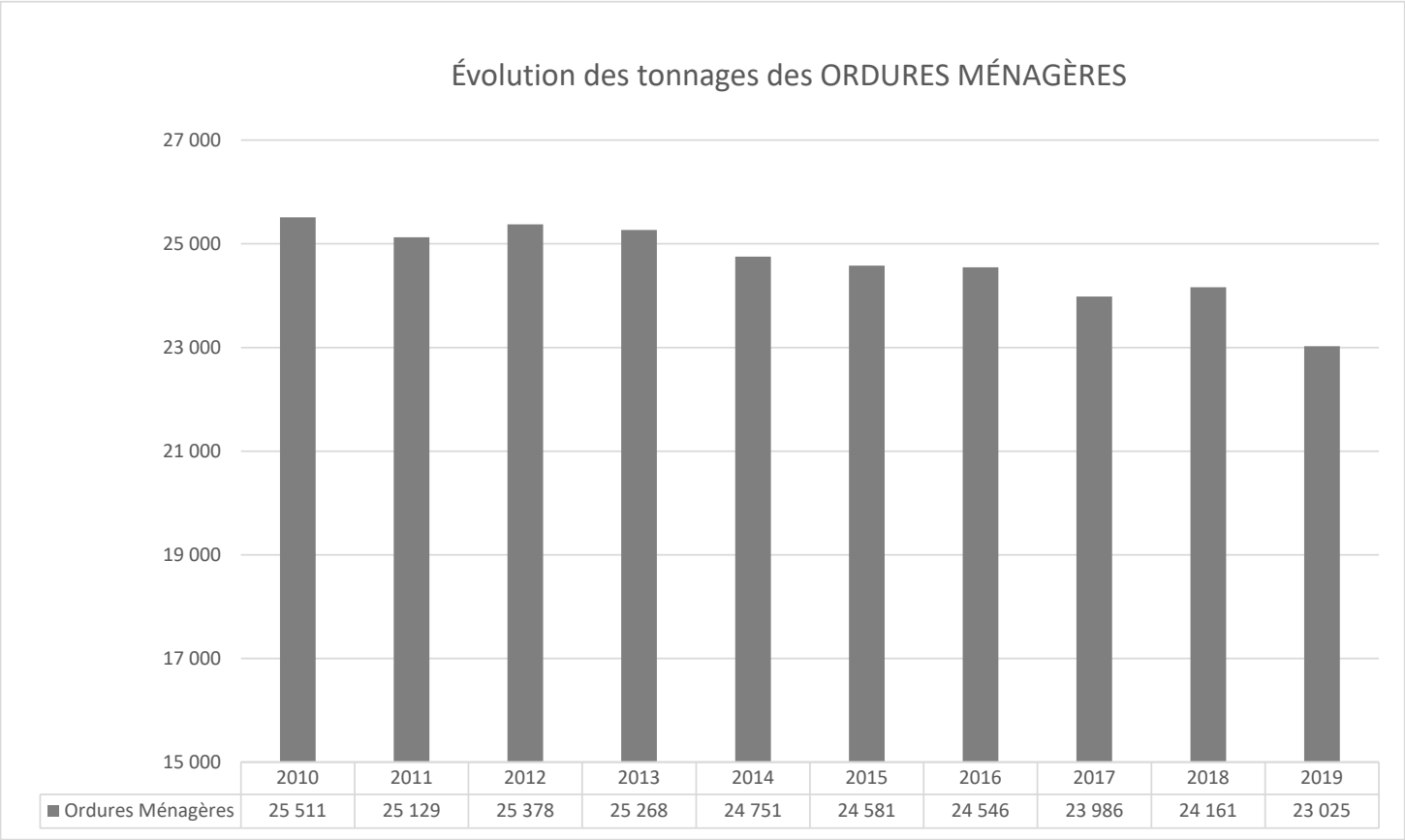

04 TONNAGES TRAITÉS : INDICATEURS 2019

	CA Arlysère 2019	CC VCMB 2019	CCPMB 2019	SITOM 2019	SITOM 2018	Évolution 2019/2018
Verre	317	1 822	2 974	5 113	4 898	4%
Recyclables recyclés	162	685	1 921	2 768	2 749	1%
Refus de tri	19	216	515	750	675	11%
OMR	1 186	7 684	14 155	23 025	23 986	-4%
TOTAL	**1 684**	**10 407**	**19 565**	**31 656**	**32 308**	**-2%**
Évolution 2019/2018	-9,1%	-1,3%	-3,0%	-2,8%	-0,8%	
Taux de valorisation matière 2019	28,4%	24,1%	25,0%	24,9%	23,7%	
Taux de valorisation énergétique 2019	71,6%	75,9%	75,0%	75,1%	76,3%	

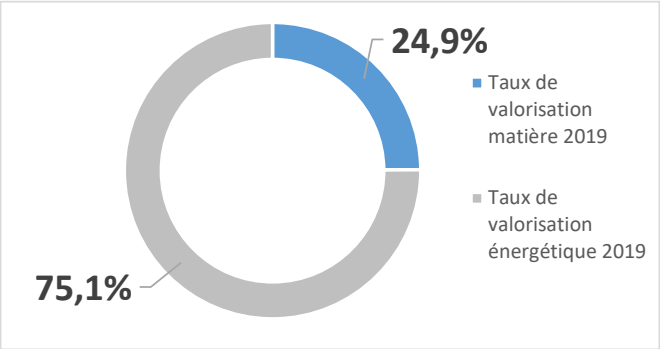

05 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY

Le procédé

L'usine d'incinération du SITOM des Vallées du Mont-Blanc située à Passy est conçue pour la valorisation énergétique de nos déchets. Sa gestion a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030. C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65%. La combustion des déchets permet la production d'électricité.

31 031 MWh
d'électricité annuelle

73,9%
de rendement énergétique

Des boues de station d'épuration pâteuses sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350°C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

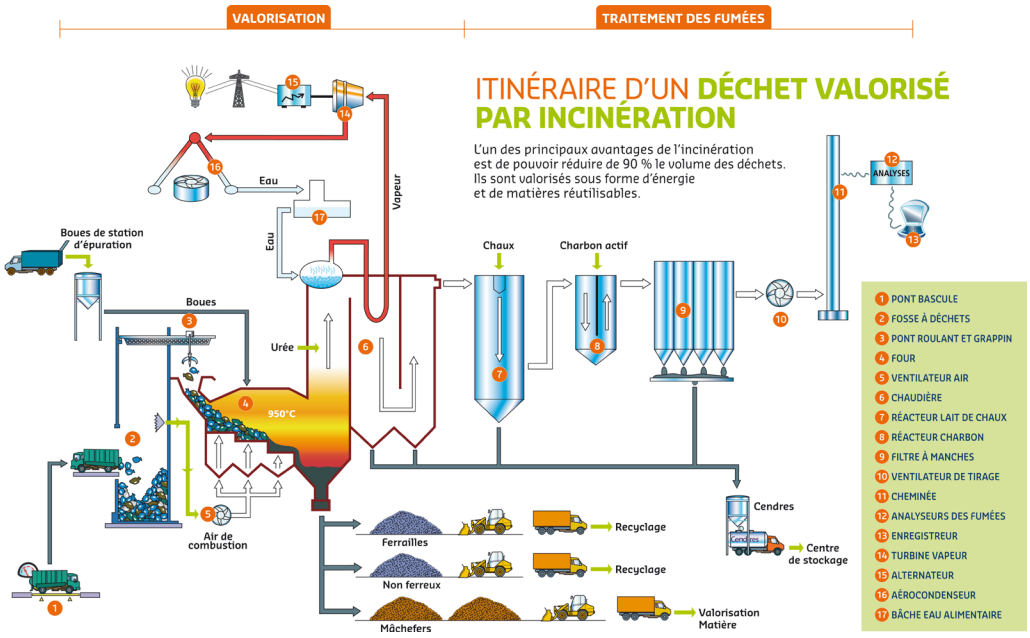

Les fumées produites par l'incinération des déchets sont traitées en 4 phases avant d'être rejetées dans l'atmosphère :

1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote.
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particulaires.

11 759
Mâchefers produits
(en tonnes)

14 169
Mâchefers valorisés
(en tonnes)

71
Métaux non ferreux
(en tonnes)

Les sous-produits d'incinération

Les sous-produits d'incinération sont :

1 130
Métaux ferreux
(en tonnes)

2 507
REFIOM évacués
(en tonnes)

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les métaux non ferreux (Aluminium, Cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux à Drambon (21).

Les déchets incinérés

Origines		Tonnes 2019	Répartition 2019
Territoire du SITOM	Ordures ménagères (OM)	23 238	**69,7%**
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	5 503	
	Incinérables de déchetteries	3 511	
	Encombrants de déchèterie broyés	1 966	
	Refus de tri incinérés	750	
	Déchets de Balayage	609	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	5 609	
	Sous-total SITOM	**41 185**	
Reste du territoire PPA	SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	1 449	**7,1%**
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	2 724	
	Sous-total PPA	**4 173**	
Autres communes de Haute-Savoie	SILA (Interdépannage usine de Seynod)	5 197	**23,1%**
	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	2 034	
	SIVOM du Haut Chablais	724	
	CC Thonon Agglo	476	
	ORTEC Thonon	380	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	4 625	
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	222	
	Sous-total 74 hors SITOM	**13 658**	
Haute - Savoie	**Sous-total 74 avec SITOM**	**59 016**	**99,9%**
Autres départements de la Région AuRA (01)	Déchets d'Activités Économiques (DAE) ou Résidus STEP	60	**0,1%**
	Sous-total Autres départements de la Région AuRA	**60**	
TOTAL réceptionné		**59 077**	**100%**
TOTAL évacué		**0**	

59 077 t
en 2019

99,9%
des déchets proviennent de Haute-Savoie

Surveillance environnementale

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL(Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

Les principaux résultats pour l'année 2019 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

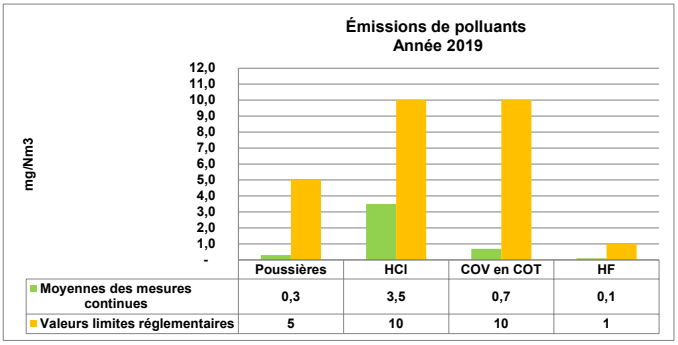

HCl : Acide Chlorydrique
COV : Carbone Organique Volatil exprimé en Carbone Organique Total
HF : Fluorure d'hydrogène

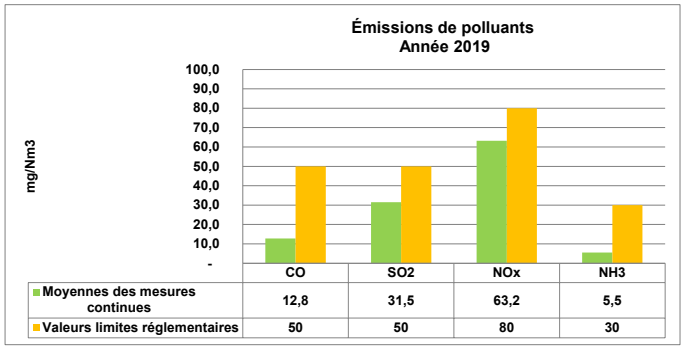

CO : Monoxyde de Carbone
SO2 : Dioxyde de soufre
NOx : Oxyde d'azote
NH3 : Ammoniac

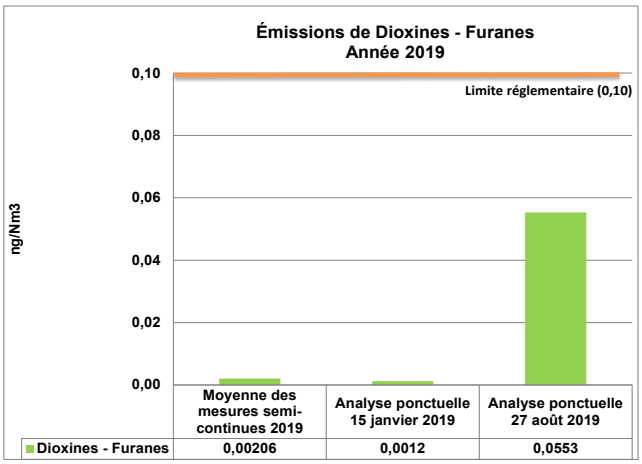
Émissions de Dioxines - Furanes
Année 2019
ng/Nm3
0,10
0,08
0,06
0,04
0,02
0,00
Limite réglementaire (0,10)
Moyenne des mesures semi-continues 2019
Analyse ponctuelle 15 janvier 2019
Analyse ponctuelle 27 août 2019
Dioxines - Furanes
0,00206
0,0012
0,0553

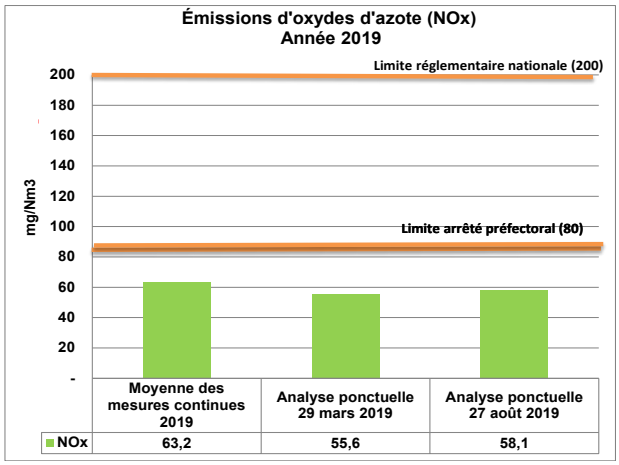
Émissions d'oxydes d'azote (NOx)
Année 2019
mg/Nm3
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
-
Limite réglementaire nationale (200)
Limite arrêté préfectoral (80)
Moyenne des mesures continues 2019
Analyse ponctuelle 29 mars 2019
Analyse ponctuelle 27 août 2019
NOx
63,2
55,6
58,1

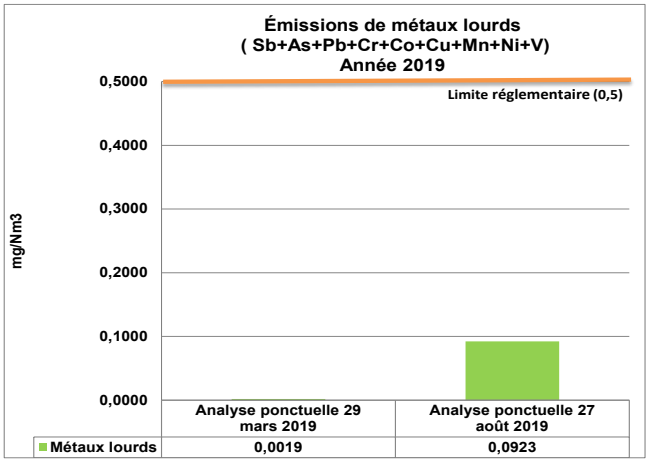
Émissions de métaux lourds
(Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V)
Année 2019
mg/Nm3
0,5000
0,4000
0,3000
0,2000
0,1000
0,0000
Limite réglementaire (0,5)
Analyse ponctuelle 29 mars 2019
Analyse ponctuelle 27 août 2019
Métaux lourds
0,0019
0,0923

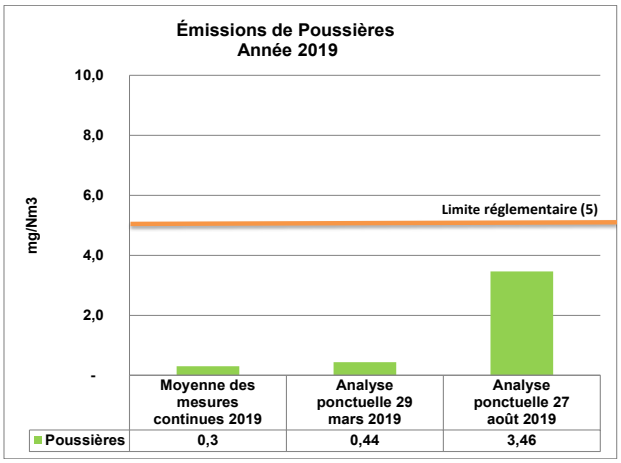
Émissions de Poussières
Année 2019
mg/Nm3
10,0
8,0
6,0
4,0
2,0
-
Limite réglementaire (5)
Moyenne des mesures continues 2019
Analyse ponctuelle 29 mars 2019
Analyse ponctuelle 27 août 2019
Poussières
0,3
0,44
3,46

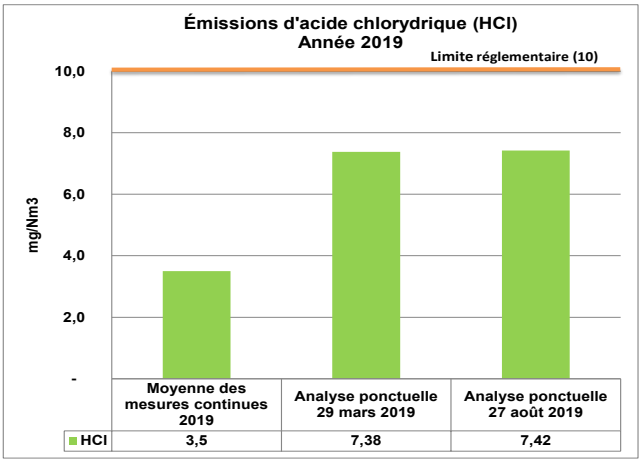
Émissions d'acide chlorydrique (HCl)
Année 2019
mg/Nm3
10,0
8,0
6,0
4,0
2,0
-
Limite réglementaire (10)
Moyenne des mesures continues 2019
Analyse ponctuelle 29 mars 2019
Analyse ponctuelle 27 août 2019
HCl
3,5
7,38
7,42

Polluants	Formule	Quantités 2019 UIOM Passy (kg/an)	Quantités 2016 CCPMB (kg/an)	Part UIOM 2019 / CCPMB 2016 en %
Oxydes d'azote	NOx	16 850	493 890	3%
Dioxyde de soufre	SO2	8 364	68 600	12%
Monoxyde de carbone	CO	3 402	3 174 000	0,11%
Ammoniac	NH3	1 436	134 010	1,07%
Acide chlorhydrique	HCl	957	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils (en composé organique total)	COV en COT	184	530 000	0,03%
Poussières totales	PM	79	216 300	0,04%
Fluorure d'hydrogène	HF	29	Non évalué	Non évalué

Les modalités de surveillance et de contôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur:

- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques
- les sols (tous les 3 ans)

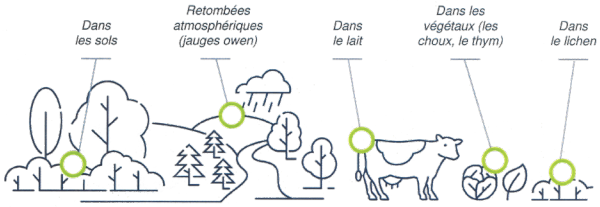

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2019 seront présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) de 2020 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'État, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementales.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :
• Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
• Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

Les contrôles effectués par les services de l'état

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

- Examiner les résultats de l'ensemble de surveillance, à la cheminée et dans l'environnement, transmis par l'exploitant,
- Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

Surveillance olfactive

Le SITOM, en collaboration avec le bureau d'études Odournet, a mis en place un « jury de nez » fin 2015. Des riverains volontaires, hommes et femmes, résidant ou travaillant dans un rayon maximum de deux kilomètres autour de l'usine d'incinération de Passy, sont chargés de signaler au SITOM les différentes odeurs présentes autour du site.

En 2019, malgré les relances de participation, ce sont seulement 4 signalements de nature « autres » et donc qui ne sont pas liés à l'activité de l'usine d'incinération qui ont été effectués.

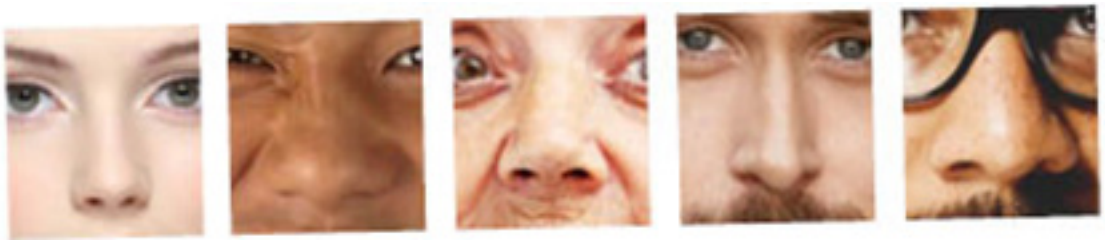

06 LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Catégories	Destination	Recyclage matière (en tonnes)	Valorisation énergétique (en tonnes)	Stockage en décharge (en tonnes)	Traitements spécifiques (en tonnes)	Année 2019
Déchets Verts	Compostière de Savoie (74)	1 943				1 943
Bois	EGGER (88)	153				153
Ferrailles	Portigliati (74)	299				299
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	59				59
Papiers Cartons	Papèteries	191				191
Huiles végétales	SERPOL	3				3
Textiles	Tri Vallées (73)	5				5
Piles / Batteries	Recyclage	2				2
D3E	Filières OCAD3E	145				145
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)		710			710
Incinérables	UVE Passy (74)		1 162			1 162
Huiles de vidange	FAURE		7			7
Gravats	Nantet Recyclage			1 428		1 428
Encombrants	CET2 Satolas (38)			322		322
DDS SET	SERPOL				19	19
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)				11	11
TOTAL 2019		**2 799**	**1 879**	**1 750**	**30**	**6 458**

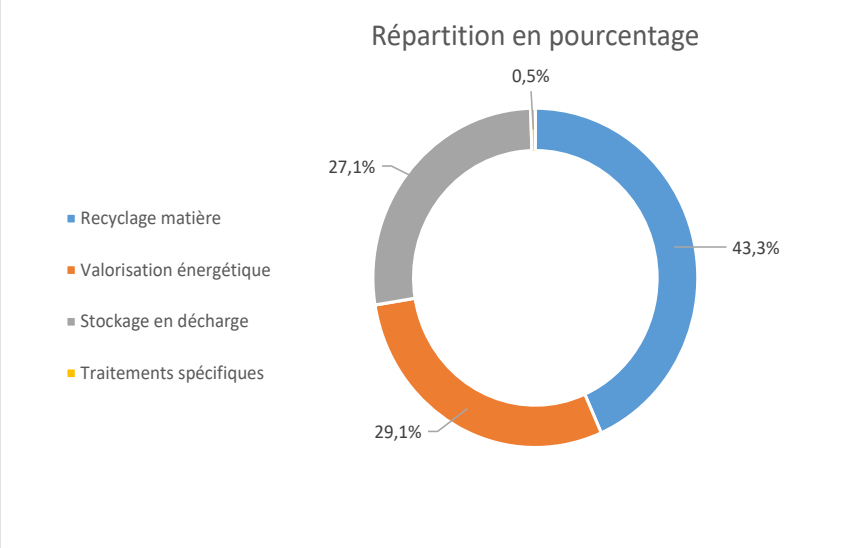

07 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

1974 — Ouverture de la décharge de la Frasse. Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.

1995 — Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.

2015 — Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût: 450 000 €).

1995 - 2019 — Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines

2019 — Diminution du débit des lixiviats de 59%, soit 20 281 m3.

33 500 €
d'économie

59%
de lixiviats en moins

La diminution du débit des lixiviats a permis une économie de traitement des eaux de 33 500 €.
En effet, ces eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et transportées jusqu'à la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

Travaux de 2015

INDICATEURS FINANCIERS

01 LES DÉCHETS COMPOSTABLES 46

02 LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE 46

03 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY 47

04 LA DÉCHÈTERIE DE PASSY 48

05 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE 48

06 LES DÉPENSES TRANSVERSALES 48

07 BILAN FINANCIER 2019 49

08 LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS 50

01 LES DÉCHETS COMPOSTABLES

« Opération compostage »

Dépenses	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Achat composteurs et bio-seaux	28 235	28 850	-2%
Location véhicule - Autre matériel	6 049	4 113	47%
Communication	687	138	399%
Achat d'un logiciel dédié	3 840	-	
TOTAL	**34 971**	**33 101**	**6%**

Recettes	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Participations des acquéreurs de composteur	8 139	8 248	-1%
TOTAL	**8 139**	**8 248**	**-1%**

02 LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

Dépenses directes « collecte selective »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Collecte du verre	219 163	205 707	7%
Transport et tri des emballages	567 471	525 407	8%
Dépenses de communication / animations	70 293	50 966	38%
Dépenses de personnel*	162 310	150 871	8%
Reversements aides D3E hors Passy	54 443	52 033	5%
Reversements aides EcoMobilier hors Passy	137 941	137 415	0%
Autres frais (logiciels, véhicules, carburant, formation, vêtements, ...)	14 042	8 487	65%
Amortissements	53 398	57 118	-7%
TOTAL	**1 279 061**	**1 200 320**	**7%**
*remboursement dépenses de personnel déduit			

Recettes directes « collecte selective »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Verre (OI Manufacturing)	118 765	116 287	2%
Gros de magasin : Papier Carton (Excoffier)	27 842	28 270	-2%
Journaux - Magazines (Excoffier)	100 784	93 867	7%
Cartonettes (Excoffier)	54 997	70 348	-22%
Flacons plastiques (PAPREC)	61 149	51 443	19%
Aluminium (Affimet)	2 588	6 695	-61%
Acier CS (Excoffier)	14 468	21 252	-32%
Briques alimentaires (Lucart)	760	317	140%
Sous-total rachat matières	381 353	388 479	-2%
Aides ECOTLC	5 980	5 980	0%
Aides CITEO Emballages	887 178	783 551	13%
Aides CITEO Papiers	75 582	75 000	1%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	59 544	52 278	14%
Aides ÉcoMobilier hors déchèterie de Passy	59 059	134 757	-56%
Sous-total Éco-organismes	1 087 343	1 051 567	3%
TOTAL	**1 468 696**	**1 440 046**	**2%**

03 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY

Dépenses directes « UVE »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Contrat DSP SET MONT-BLANC	3 662 164	3 476 426	5%
Jury de nez	8 500	8 200	4%
Réseau Air Rhône-Alpes de surveillance Dioxines - Métaux lourds	20 250	23 891	-15%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	93 692	111 591	-16%
Amortissements*	791 057	778 803	2%
TOTAL	**4 575 663**	**4 406 257**	**4%**
*subventions amorties déduites			

Recettes directes « UVE »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP	1 721 855	1 522 150	13%
Participation des collectivités adhérentes aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts avec TGAP	3 069 909	3 207 132	-4%
TOTAL	**4 791 764**	**4 729 282**	**1%**

04 LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Dépenses directes « déchèterie »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Contrat SET MONT-BLANC	574 899	553 121	4%
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	107 334	95 340	13%
TOTAL	**682 233**	**648 461**	**5%**

Recettes directes « déchèterie »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Participation de la CC PMB et CC VCMB aux charges d'exploitation avec TGAP	659 817	617 805	7%
Recettes OCAD3E	12 113	10 632	14%
Recettes ÉcoMobilier	8 666	19 413	-55%
Recettes DDS	1 636	812	101%
TOTAL	**682 232**	**648 462**	**5%**

05 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

Dépenses directes « décharge de la Frasse »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Eau et assainissement	19 709	24 984	-21%
Electricité	686	574	20%
Location immobilières	1 219	1 164	5%
Analyses lixiviats et eaux souterraines	2 150	1 714	25%
Entretien terrain, clôtures	8 698	9 243	-6%
Remise en état	8 000	8 000	0%
Surveillance, entretien et télégestion pompes	8 260	7 810	6%
Amortissement	600		
TOTAL	**49 322**	**54 288**	**-9%**

Recettes directes « décharge de la Frasse »

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Participation des collectivités adhérentes	77 000	80 000	-4%
TOTAL	**77 000**	**80 000**	**-4%**

06 LES DÉPENSES TRANSVERSALES

	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018
Dépenses de personnel	120 485	119 162	1%
Indemnités élus + remboursements frais	32 742	27 064	21%
Taxe foncière	31 084	31 910	-3%
Taxe aménagement nouveaux bureaux	11 740	-	
Honoraires (AMO suivi DSP, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance, CSA3D)	27 247	26 859	1%
Etudes (Caractérisations, scénarii et optimisation TF UIOM, méthanisation)	44 850	57 453	-22%
Audit suivi environnemental	19 525		
Nouveaux bureaux	3 074	525	486%
Décharge des Egratz (étude, analyses, ...)	1 608	1 404	15%
Autres frais (assurances personnel et véhicules, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement, amortissement ...)	81 327	73 352	11%
TOTAL	**373 682**	**337 729**	**11%**

07 BILAN FINANCIER 2019

Montant annuel global des dépenses et recettes

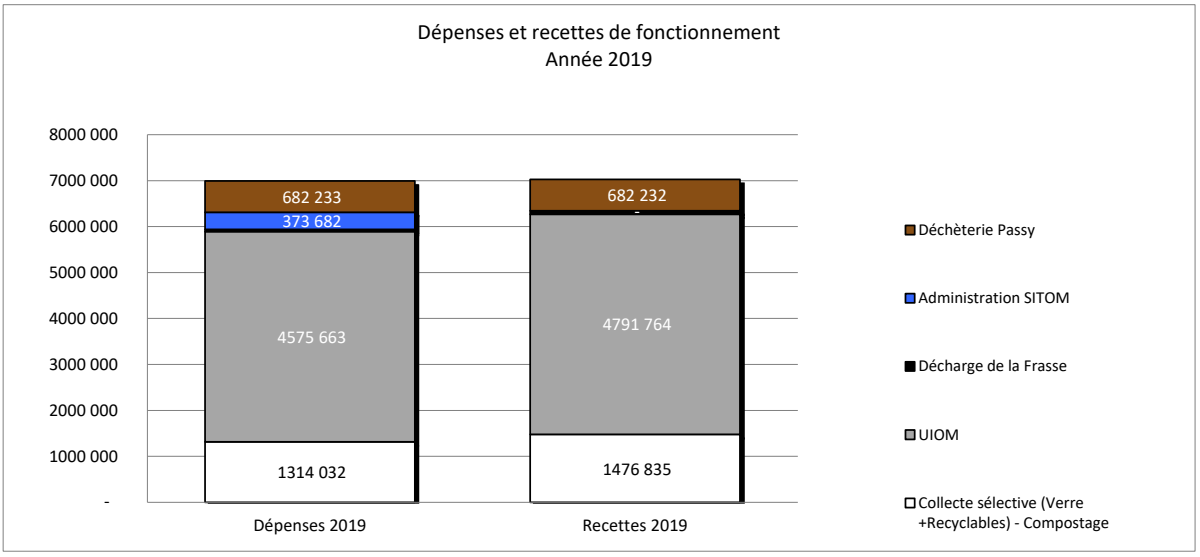

Montant des dépenses d'investissement 2019

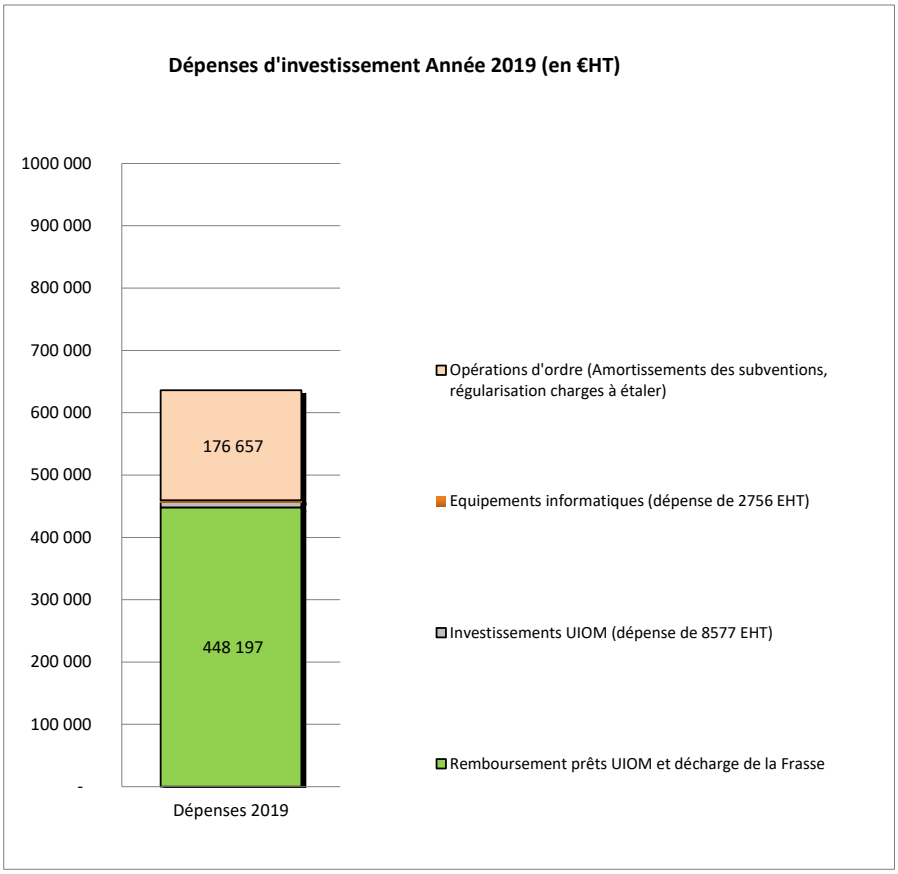

8 LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

Traitement des déchets ménagers

Année 2019	Tonnages	Dépenses en €HT avec TGAP	Recettes €HT (vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2019 €HT/ tonne avec TGAP	Coût résultant 2018 €HT/ tonne avec TGAP	Évolution 2019/2018
Coût moyen de l'incinération des OM (hors refus de tri)	23 026	4 575 663	1 721 855	123,94	119,37	4%
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	23 026	429 197	-	18,64	17,34	7%
Coût moyen de l'incinération des OM avec amortissement	23 026	5 004 860	1 721 855	142,58	136,71	4%
Coût du recyclage	8 847	1 279 061	1 468 696	-21,44	-28,52	-25%
Coûts transversaux SITOM (hors dépenses exceptionnelles)	31 873	373 682	-	11,72	10,37	13%
Coût moyen de traitement des déchets ménagers avec amortissements	31 873	6 657 603	3 190 551	108,78	104,43	4%
			Coût collectivités	**115,52 €HT/t OM**	**17,34 €/t OM**	**132,86**

Exploitation de la déchèterie de Passy

Année 2019	Tonnage	Dépenses en €HT avec TGAP	Recettes €HT (D3E, EcoMobilier, EcoDDS)	Coût résultant 2019 €HT/ tonne avec TGAP	Coût résultant 2018 €HT/ tonne avec TGAP	Évolution 2019/2018
Coûts d'exploitation	**6 459**	**682 233**	**22 415**	**102,16**	**98,44**	**4%**

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

01 COMMUNICATION ÉCRITE 54

Signalétique sur les conteneurs 54
Documents pour les loueurs de meublés 54
Documents pour les habitants et touristes 55
Courrier informatif aux nouveaux arrivants 55
La presse écrite 55
Les nouveautés 2019 56
L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc 56
Le site internet 57
Les consignes de tri en habitat collectif 57
Communication sur le compostage 57

02 COMMUNICATION ORALE 58

Les animations grand public 58
Les animations scolaires en écoles primaires 58
Les animations hors écoles primaires 58
Les Journées Portes Ouvertes 59
Formations en milieu professionnel 59
La radio 60
Les éco-évenements / écollectos 60

01 COMMUNICATION ÉCRITE

Signalétique sur les conteneurs

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri ou des changements de collectes : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux collectivités.

Documents pour les loueurs de meublés

Pour « aider » les loueurs de meublés dans la mise en place du tri sélectif, le SITOM fournit gratuitement des kits d'affichage des consignes de tri comprenant :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en version anglaise.
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le Verre, les Recyclables et les Ordures Ménagères.

Un formulaire, sur le site internet du SITOM, permet de commander les kits complets ou bien uniquement les supports souhaités (kits personnalisés).

3 200
documents distribués en 2019

Quantité distribuée en 2019	Mémos	Mémo repositionnables	Stop-pub	Recyclables	Verres	OM	Réglettes de tri
	962	450	69	64	64	64	18

Documents pour les habitants et les touristes

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

	Mémos	Cabas	Stop-pub	Guide du tri	Réglettes
Distribution dans les mairies et offices de tourisme, en 2019	2 140	870	1 415	50	1 145

Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM commande à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.
Ainsi tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- un mot de bienvenue
- un mémo-tri
- un autocollant STOP-PUB pour la boîte aux lettres
- un flyer proposant l'achat d'un composteur
- un sac à vrac

282
nouveaux arrivants
en 2019

La presse écrite

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré et du Messager pour les informer de leurs différentes actions.

FLUMET DL 04/04/2019

Les enseignants sensibilisent les élèves au compostage

Un ensemble de compostage a été installé dans le jardin de l'école pour recueillir les déchets de la cantine scolaire. Les enseignantes ont souhaité sensibiliser les élèves à la pratique de cette démarche écologique.

Ce sont Charlotte Pelé et Charline Lervant, animatrices au Sitom des Pays du Mont-Blanc qui sont intervenues, mardi 2 avril dans les classes et ont initié les enfants grâce à des questionnaires, jeux pédagogiques ou des séances d'observation de la microfaune à l'œuvre dans ce processus de transformation et valorisation des déchets.

Une halte près de la chaîne de compostage a aussi permis l'apprentissage pour un bon fonctionnement et un résultat optimal.

La grande classe apprend les bons gestes à adopter. Photo Le DL/Edmond BURNET-FAUCHEZ

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire

Nouveautés 2019

Cabas 2019

Sacs à vrac (taille S et L)

Mémo français

Mémo anglais

L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc

Journal n°35
Été 2019

Dossier « Caractérisation des déchets ménagers »

Journal n°36
Hiver 2019

Dossier « Déchèteries : tous concernés ! »

88 000
journaux
distribués en 2019

2
publications /an
(été - hiver)

Avec la collaboration du Comité de Communication, le SITOM publie chaque année 2 journaux de 12 pages destinés à la population du territoire pour répondre aux problématiques et informer les habitants.

Le Site internet

Pratique et convivial, le nouveau site web du SITOM facilite l'accès à l'information.

www.sitomvalleesmontblanc.fr

1 627
utilisateurs en 2019 (septembre à décembre)

15
visites environ par jour

Les consignes de tri en habitat collectif

Pour inciter au tri et réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être largement diffusées au sein des logements collectifs hébergeant des résidents secondaires, touristiques et aussi permanents.

30
logements collectifs

Communication sur le compostage

Guides sur le compostage individuel et collectif

Lettre d'information sur le compostage (numéro 14)

02 COMMUNICATION ORALE

Les animations grand public

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires.

1 400
personnes rencontrées en 2019

Les animations scolaires en écoles primaires

7 modules CP au CM2

3 heures

29 établissements

147 classes

Du changement pour les animations !

Suite au retour des enseignants et aux échanges avec notre réseau d'ambassadeurs, le temps des animations scolaires a été modifié. Pour l'année à venir, les interventions seront réalisées sur 2 séances de 1h30 à la place de la séance de 3h initialement. Le but étant d'avoir l'attention des enfants pendant toute la séance et pouvoir contrôler les connaissances lors de la deuxième séance. Le changement se fait progressivement (3 animations de 1h30 pour l'année scolaire 2019/2020 : Découverte – Recyclage – Réduction). L'équipe du SITOM doit réadapter toutes les animations et les tester en classe avant de les proposer dans le catalogue.

Animations hors écoles primaires

Chaque début d'année scolaire, le SITOM envoie à tous les responsables des Collèges, Lycées, IME, MFR un courrier de proposition d'intervention.

Les interventions ont pour but de poursuivre la sensibilisation des jeunes afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers au SITOM (consignes de tri, recyclage, incinération, réduction à la source...)

Les animations sont gratuites et différentes selon le public concerné et le choix de l'établissement.

500
élèves sensibilisés

20
interventions

Les Journées Portes Ouvertes

Afin de sensibiliser les scolaires et le grand public au tri et à la réduction des déchets, mais aussi pour permettre de mieux connaître le travail des animateurs du SITOM et du personnel de l'usine de valorisation énergétique, trois journées portes ouvertes ont été organisées par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et la SET Mont-Blanc les 16, 17 et 18 mai 2019. L'opération, qui se déroule tous les deux ans, a rencontré un vif succès.

Les partenaires du SITOM – Trialp, Excoffier, Bouchons74 et TriVallée – sont, quant à eux, intervenus pour évoquer le devenir des déchets.

400
élèves sensibilisés

300
visiteurs

Formations en milieu professionnel

Les animateurs informent directement les professionnels sur leur lieu de travail pour :

- repréciser les consignes de tri,
- informer sur une nouvelle organisation de collecte,
- accompagner lors de la mise en place du tri et du compostage.

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

Cette formation permet alors de mettre en place des actions concrètes dans les structures sensibilisées (ex : diagnostic, tri des déchets dans les cuisines des restaurants ..).

25
réunions

La radio

Afin de maintenir la communication sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants et d'informer les vacanciers des consignes de tri sur le territoire du SITOM, 4 campagnes radio ont été réalisées à différentes périodes de l'année :

- pendant les vacances de février, d'été et de Noël sur le tri des déchets,
- lors de la semaine précédent les Journées Portes Ouvertes pour informer de l'événement.

4
campagnes radio

236
diffusions

Les Éco-événements / écollectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose :

- le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés « écollectos » en contrepartie d'une caution,
- des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.

55
manifestations

247
écollectos

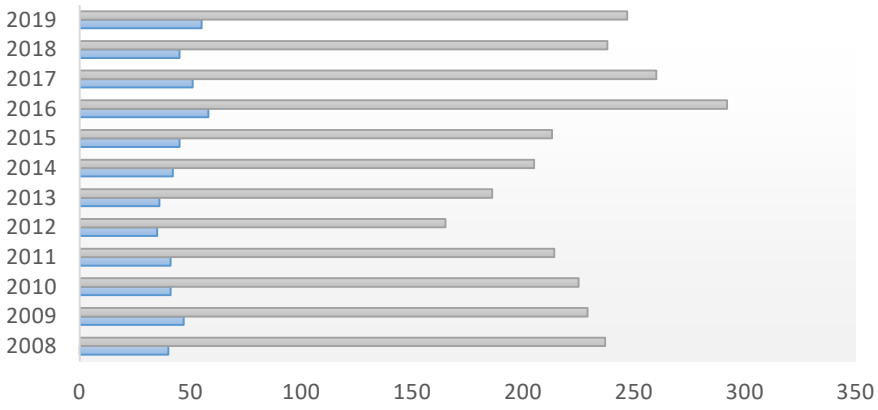

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'écollectos empruntés	237	229	225	214	165	186	205	213	292	260	238	247
Nombre d'associations ou collectivités	40	47	41	41	35	36	42	45	58	51	45	55

Zone de congélation
- 18°C
Placez les aliments
au bon étage
À VOUS DE JOUER
REPLACEZ LES ALIMENTS
EN RESPECTANT LES
ZONES DE FROID
JE SUIS
CONSOMMATEUR

RECYCLABLE
SITOM DES VALLEES DU
MONT-BLANC
DESTES
OPRES

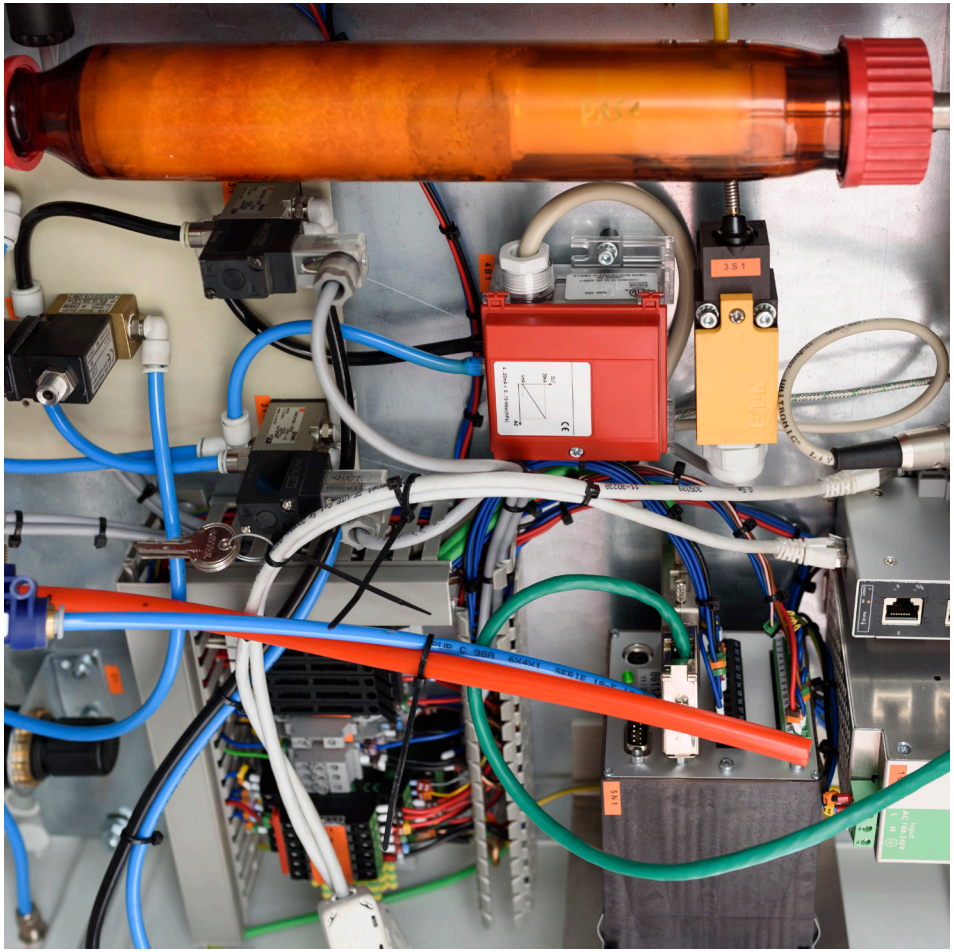

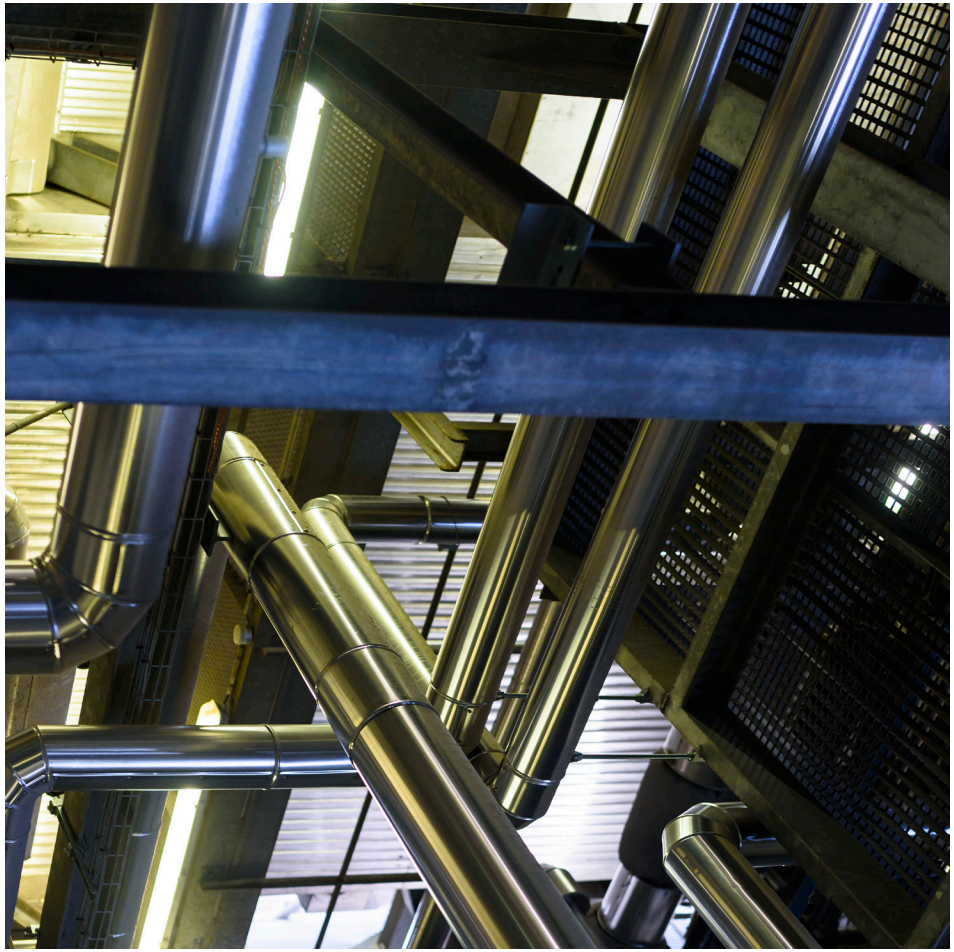

SYNTHÈSE

06 SYNTHÈSE

	OMR	Verre	Recyclables	Textile	Déchèterie de Passy
Nature de la prestation	Incinération	Collecte	Transport et tri	Prestation de service	Gestion
Entreprise	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	Trigénium	Excoffier	TriVallées	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ
Type de contrat	DSP	Marché Public 4 ans	Marché Public 4 ans	Convention	DSP
Échéance	2030	2022	2022		2030
Coût prestation euros HT	3 662 164	219 163	567 471	-	682 233
Évolution N/N-1	**5%**	**7%**	**8%**	**-**	**5%**

	OMR	Verre	Recyclables	Textile	Déchèterie de Passy
Tonnage	23 026	5 114	3 733	286	6 458
Évolution N/N-1	**-4,0 %**	**4,4%**	**1,3%**	**19%**	**3,0%**

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

agglomération Arlysère

SITOM des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
04 50 78 10 48
contact@sitom.fr

Imprimé sur papier 100% recyclé perbiplan impression numérique